



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 2 juillet 2024, à 19 h 03, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Camille Benoit, chef de division, Loi d'accès aux documents
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-240702-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

CO-240702-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CO-240702-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JUIN 2024 À 19 H 03**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2024 à 19 h 03, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 13 JUIN 2024 À 16 H 01 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 juin 2024 à 16 h 01, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-240702-2.1****DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2024-1853)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2023 du Bureau du protecteur du citoyen.

CO-240702-2.2**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2024-1890)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2023 de l'Office de participation publique de Longueuil.

CO-240702-2.3**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-1768)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 5 avril 2024;
- 2° réunions de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenues les 24 avril et 9 mai 2024.

CO-240702-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL
DU PATRIMOINE TENUE LE 22 MAI 2024 (SD-2024-1723)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 22 mai 2024.

CO-240702-2.5**APPROBATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DES SAGES,
DÉTERMINATION D'UN MANDAT ET CHANGEMENT DE
DÉNOMINATION**

Il est proposé :

1^o d'approuver la composition suivante du comité des sages :

1.1^o Lise Bergeron, membre citoyenne ;

1.2^o René Boucher, vice-président, Baladeur René ;

1.3^o Louiselle Bouffard, membre citoyenne ;

1.4^o Maude Boulay, organisatrice communautaire, CISSS
Montréal-Centre;

1.5^o Nathalie Charbonneau, directrice générale, Centre
communautaire des aînés et des aînées de Longueuil ;

1.6^o Ginette Daigneault, membre citoyenne;

1.7^o Josée Dugas, directrice générale, Centre de bénévolat de la
Rive-Sud ;

1.8^o Karl Ferraro, conseiller municipal ;

1.9^o Sylvain Joly, conseiller municipal ;

1.10^o Daniel Landry, membre citoyen;

1.11^o Christian Lapointe, directeur de l'organisme Assistance and
Referral Centre (ARC) ;

1.12^o Maryse Lauzier, régisseuse, Ville de Longueuil;

1.13^o Kim Lestage, kinésiologue, CISSS de la Montérégie-Est ;

1.14^o Jean-Louis Noreau, membre citoyen ;

1.15^o Marie-Claude Richer, directrice générale, Maison des
tournesols ;

1.16^o Ghislaine Routhier, membre citoyenne;

1.17^o Anyela Vergara, directrice, Centre de soutien entr'aïdants ;

1.18^o Organisateur.trice communautaire à être désigné.e par le
CISSS Montérégie-Est;

2° que les mandats du comité des sages soient fixés par résolution du conseil ordinaire;

3° de confier au comité des sages le mandat d'accompagner et soutenir la Ville dans la mise en œuvre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2024-2026;

4° que le conseil des sages soit désormais désigné comme le *conseil des aînés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-240702-4.1

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2024 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2024-1661)

Il est proposé d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2024 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs aux titres de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, sur les avantages sociaux futurs et sur les règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-4.2

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OASIS, VOLET 2 (SD-2024-1715)

Il est proposé :

1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme OASIS, volet 2, pour la réalisation des objectifs du Plan de verdissement de la Ville;

2° de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 4 JUIN 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-1830)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation de surplus non affecté apparaissant sur la liste du 4 juin 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 486 162 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-240702-6.1****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-043 POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (CONTRAT 2.1) (SD-2024-1613)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-043 pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les travaux de déneigement et d'entretien (contrat 2.1), jusqu'au 30 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant de 121 298,63 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-043 POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (CONTRAT 2.3) (SD-2024-1667)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-043 pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les travaux de déneigement et d'entretien (contrat 2.3), jusqu'au 30 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant de 110 950,88 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240702-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-047 POUR LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES TERRAINS DE BASEBALL 2024 (SD-2024-1324)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-047 pour le programme de mise aux normes des terrains de baseball 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Gestion S. Forget inc., pour un montant de 576 694,36 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-055 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PUISARDS, REGARDS ET TUYAUX POUR L'AQUEDUC (LOT 3) (SD-2024-1845)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-055 pour la fourniture et la livraison de puisards, regards et tuyaux pour l'aqueduc (lot 3), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, St-Germain égouts et aqueducs inc., pour un montant de 198 402,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-058 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER (SD-2024-1685)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-058 pour l'aménagement d'un sentier piétonnier raccordant celui situé entre la rue des Crocus et la rue des Potentilles au Chemin du Tremblay, au plus bas soumissionnaire conforme, Aménagements Sud-Ouest, pour un montant de 443 583,96 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.6**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2024-1499)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 357 664,94 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1), requise pour la surveillance des travaux de mise à niveau de la station de pompage Gaétan-Boucher (SP5).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.7**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) DANS LE CADRE DU PROJET COLLECTIF ROLAND-THERRIEN (SD-2024-1720)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'autoriser une dépense de 363 786,82 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la production des plans et devis, le suivi de l'appel d'offres et la surveillance du projet collectif Roland-Therrien.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240702-6.8**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) DANS LE CADRE DU PROJET D'URBANISATION DU CHEMIN DU TREMBLAY ET DE PROLONGEMENT D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'AQUEDUC VERS BOUCHERVILLE (SD-2024-1813)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 272 825,10 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (Contrat 3), requise pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'urbanisation du chemin du Tremblay et prolongement de l'égout pluvial et de l'aqueduc vers Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.9**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES RUES WESTGATE ET MARQUETTE (SD-2024-1719)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 559 675,42 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection des rues Westgate et Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-6.10**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) CONCERNANT LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE ROBILLARD ET DE GRAND BOULEVARD (SD-2024-1836)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 463 053,07 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (Contrat 3), requise pour la préparation des plans et devis dans le cadre de la réfection des infrastructures municipales de la rue Robillard

entre le boulevard Taschereau et Grande-Allée et la réfection des infrastructures municipales de Grand Boulevard entre le boulevard Édouard et le cul-de-sac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240702-7.1

APPROBATION D'UN ACCORD-CADRE AVEC MISSION UNITAÎNÉS CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES DESTINÉS À DES PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES À REVENUS FAIBLES OU MODESTES SUR LE LOT 6 632 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ (SD-2024-1829)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly :

1° d'approuver l'accord-cadre avec Mission Unitaînés lequel prévoit les termes et conditions ainsi que les engagements de chacune des parties concernant la construction d'un immeuble de logements abordables destinés à des personnes âgées autonomes à revenus faibles ou modestes sur le lot 6 632 483 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 851,5 m², ayant front sur le boulevard Roland-Therrien, dont notamment la cession finale de cet immeuble à la Ville ou à l'exploitant suivant la satisfaction des conditions prévues à cet accord-cadre;

2° d'approuver la quittance jointe à l'annexe F selon les conditions qui y sont énoncées ainsi qu'à l'accord-cadre;

3° d'autoriser l'affectation de la somme maximale de 678 200 \$, taxes comprises, provenant du surplus non affecté de la Ville afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation du projet d'habitation élaboré par Mission Unitaînés.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 13

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240702-7.2**APPROBATION D'UN ACTE DE CESSION AVEC MISSION UNITAÎNÉS
PORTANT SUR LE LOT 6 632 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(SD-2024-1497)**

Il est proposé par Catherine Fournier, appuyée par Jonathan Tabarah, d'approuver l'acte de cession par lequel la Ville cède à titre gratuit à Mission Unitainés le lot 6 632 483 du cadastre du Québec, selon un texte substantiellement conforme au projet d'acte joint au sommaire décisionnel SD-2024-1497, pour la construction de logements abordables destiné à des personnes âgées autonomes à revenus faibles ou modestes.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-240702-8.1****DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE
CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR
LE RÈGLEMENT CO-2024-1261 AUTORISANT DIVERSES
ACQUISITIONS, AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES
PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA
COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCRÉTANT, À CES
FINS, UN EMPRUNT (SD-2024-1652)**

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2024-1261 autorisant diverses acquisitions, ainsi que le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

CO-240702-8.2**AUTORISATION DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION
TEMPORAIRE DE BRASEROS POUR L'ÉVÉNEMENT LA NUIT DES
SANS-ABRI (SD-2024-1183)**

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark pour l'événement de La Nuit des sans-abri qui se tiendra le 18 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.3**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DON AVEC JOANN
VILLENEUVE CONCERNANT LA DONATION D'UN DOCUMENT
ANCIEN (SD-2024-1216)**

Il est proposé d'approuver la convention de don avec Joann Villeneuve concernant la donation à la Ville d'un document ancien, désigné *plan*

cadastral du Vieux-Longueuil de 1873, afin de garantir la pérennité et la préservation de sa valeur historique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.4

APPROBATION DE L'ACCORD D'UTILISATION MODIFICATIF NO 1 AVEC LA CORPORATION DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL DU DIOCÈSE ANGLICAN DE MONTRÉAL POUR L'UTILISATION DE LOCAUX DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL (SD-2024-1749)

Il est proposé d'approuver l'accord d'utilisation modificatif n°1 avec la Corporation de l'Église Saint-Paul du diocèse anglican de Montréal pour l'utilisation de locaux de l'église Saint-Paul par le Club FADOQ de Greenfield Park pour la réalisation des activités de l'organisme, afin de prolonger sa durée du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.5

APPROBATION DE L'AVENANT NO 1 MODIFIANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ INTERVENU ENTRE LES MEMBRES DE LA TABLE DES GRANDS DONNEURS D'OUVRAGES PUBLICS (SD-2024-1672)

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 modifiant le protocole d'entente et l'engagement mutuel de confidentialité intervenu entre la Société québécoise des infrastructures, le Ministère des transports et de la mobilité durable, la Société d'habitation du Québec, Hydro-Québec, la Ville de Québec et la Ville de Montréal afin d'ajouter la Ville ainsi que la Société de développement et de mise en valeur du Parc Olympique à cette entente, à titre de participants à la Table des grands donneurs d'ouvrages publics, dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour le déploiement de la modélisation des données du bâtiment, connu sous l'appellation *Building Information Modeling- BIM*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.6

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (CSSMV) CONCERNANT UNE UTILISATION RÉCIPROQUE DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES (SD-2024-1790)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) concernant une utilisation réciproque des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles, sportives et communautaires, afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.7**APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC CONCERNANT L'ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-FAMILLE (SD-2024-0705)**

Il est proposé d'approuver la lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec concernant l'adhésion au programme Biblio-famille, jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable automatiquement pour des périodes successives de trois ans, laquelle prévoit également des frais d'adhésion annuels constitués d'une cotisation de base et d'une cotisation par habitant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN, AGISSANT PAR SON ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE HUBERT-PERRON CONCERNANT L'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE DE L'ÉCOLE HUBERT-PERRON (SD-2024-1543)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin, agissant par son établissement - École Hubert-Perron concernant l'évacuation en cas d'urgence de cette l'école, pour une période d'un an, renouvelable automatiquement pour des périodes additionnelles d'un an chacune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.9**APPROBATION D'UN BAIL AVEC L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU CN PORTANT SUR LE LOCAL 106 DU CENTRE OPTIMISTE LAFLÈCHE (SD-2024-1694)**

Il est proposé d'approuver le bail avec l'Association des retraités du CN portant sur le local 106 du Centre Optimiste Laflèche situé au 3825 rue Windsor, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 et pour un loyer mensuel de 150 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.10**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1267 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2024-1713)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1267 modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.11**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1271 AUTORISANT L'OCTROI DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AFIN DE PERMETTRE L'ÉTABLISSEMENT OU LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS REQUISES POUR ASSURER LE RETOUR DE CONTENANTS CONSIGNÉS DANS UN BÂTIMENT PRINCIPAL (SD-2024-1100)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1271 autorisant l'octroi de permis ou de certificat d'autorisation afin de permettre l'établissement ou le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés dans un bâtiment principal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.12**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1274 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCE, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2024-1903)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1274 modifiant divers règlements en matière de nuisance, de paix et de bon ordre.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.13**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS ET SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-1355)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1275 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens et services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.14**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1276 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU BASSIN DE DÉCANTATION ET DE DÉTOURNEMENT DE L'EFFLUENT DU LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES DU TREMBLAY ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1594)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1276 ordonnant des travaux d'agrandissement du bassin de décantation et de détournement de l'effluent du lieu d'élimination de neiges usées Du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.15**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1277 AUTORISANT L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LE BOULEVARD VAUQUELIN ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1529)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Rolande Balma, d'adopter le *Règlement CO-2024-1277 autorisant l'acquisition de divers immeubles situés sur le boulevard Vauquelin et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240702-8.16**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-1699)**

Nathalie Delisle donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2009-577 établissant un code du logement pour la Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-240702-8.17**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-1699)**

Nathalie Delisle procède au dépôt du projet de Règlement CO-2024-1279 *modifiant le Règlement CO-2009-577 établissant un code du logement pour la Ville de Longueuil*, ce projet ayant été modifié suite à une proposition du comité exécutif du 19 juin 2024 afin de retirer certaines modifications relatives à la fenestration des bureaux.

CO-240702-8.18**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DE L'APPROCHE LIBRE-SERVICE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1735)**

Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement autorisant l'implantation de l'approche libre-service dans les bibliothèques de Longueuil et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-240702-8.19**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1281 AUTORISANT L'IMPLANTATION DE L'APPROCHE LIBRE-SERVICE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1735)**

Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de Règlement CO-2024-1281 *autorisant l'implantation de l'approche libre-service dans les bibliothèques de Longueuil et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

CO-240702-8.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PRÊT AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE CONCERNANT L'UTILISATION D'UN ESPACE PRIVÉ POUR UN AMÉNAGEMENT URBAIN ÉPHÉMÈRE (SD-2024-1792)**

Il est proposé d'approuver l'entente de prêt avec la Fabrique de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue concernant l'utilisation d'un espace privé pour un aménagement urbain éphémère dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Saint-Charles Ouest, pour la période du 21 juin au 4 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.21**APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA CONCERNANT L'INSTALLATION DE CONDUITES SOUTERRAINES DANS L'EMPRISE FERROVIAIRE (SD-2024-1745)**

Il est proposé d'approuver le contrat avec la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien de gaines d'acier pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'éclairage souterraines dans l'emprise ferroviaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.22**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1260 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIFS, DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-1873)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1260 ordonnant des travaux de maintien d'actifs, de réfection et d'aménagement de divers bâtiments municipaux de compétence locale et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-8.23**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2024-1937)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Jonathan Tabarah, d'adopter le *Règlement CO-2024-1282 modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal.*

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES**

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-240702-12.1

RECOMMANDATION CHL-2024-001 DE LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL CONCERNANT LA RÉDACTION DE RÈGLEMENTS D'AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINS PROGRAMMES D'HABITATION (SD-2024-1803)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la recommandation CHL-2024-001 de la Commission de l'habitation et du logement social à l'effet de mandater la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme afin de rédiger des règlements d'aides complémentaires aux programmes d'habitation Programme habitation Abordable Québec, Fonds capital pour Toit, Desjardins et autres, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.2

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2024 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2024-1660)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2024 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs au titre de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, ceux aux titre des avantages sociaux futurs ainsi que ceux reliés aux règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.3

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 10 JUIN 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-1881)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 juin 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 448 453 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.4

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS (SD-2024-1708)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour l'achat d'équipements motorisés ou roulants :

- 1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 409 096 \$, taxes nettes, au fonds de roulement local, remboursable sur une période de sept ans;
- 2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 64 903 \$, taxes nettes, au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.5

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 1 (SD-2024-1860)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 1, pour élaborer et mettre en œuvre une démarche de structuration du tourisme pour le territoire de la Rive-Sud;

2° de confirmer la participation financière de la Ville en y affectant une somme de 27 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.6

PRÊT DE SERVICE D'UN POLICIER-CADRE DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AFIN DE COLLABORER À LA SÉCURITÉ DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024 (SD-2024-1765)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le prêt de service d'un policier-cadre du Service de police de l'agglomération de Longueuil, ainsi que de l'autoriser à transporter et à porter tous ses équipements de travail, à l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024, du 16 juillet au 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.7

NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT - OPÉRATIONS - ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-1888)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de nommer Jean-François Lapolice-Fournier au poste de directeur adjoint - Opérations - Enquêtes au Service de police de l'agglomération de Longueuil, à compter du 2 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-035 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHEMINÉE PRINCIPALE DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (SD-2024-1674)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-035 pour les travaux de réfection de la cheminée principale du Centre d'épuration Rive-Sud, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Cimota inc., pour un montant de 3 298 870,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-054 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ANTHRACITE ET DE SABLE DE FILTRATION (SD-2024-1901)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-054 pour la fourniture et la livraison d'anthracite et de sable de filtration, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Brenntag Canada inc., pour un montant estimé à 589 068,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.10

MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-055 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (SD-2024-1808)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense supplémentaire de 442 983,04 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par la Directrice du génie au contrat APP-23-055 pour les travaux d'infrastructures, de voirie et d'éclairage du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, adjugé à Excavation Civilpro inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-1808.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.11**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-086 POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS ET D'ORDINATEURS PORTABLES DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DES OUTILS PERSONNELS ET EMPRUNT AUX FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCAL (SD-2024-1855)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-086 pour l'acquisition d'ordinateurs et d'ordinateurs portables dans le cadre du projet de rehaussement des outils personnels, au plus bas soumissionnaire conforme, Micro Logic Sainte-Foy Ltée, pour un montant de 595 371,47 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 28 mai 2024, dans le cadre de l'entente d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales à laquelle la Ville a adhéré par la résolution CA-231207-6.2;

2° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 1 428 781,49 \$, taxes nettes, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin;

3° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 1 045 200,01 \$, taxes nettes, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.12**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-414 AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LE BOULEVARD MILAN À BROSSARD ET LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE (SD-2024-1211)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-414 autorisant l'acquisition d'un immeuble situé sur le boulevard Milan à Brossard et le paiement des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction d'un poste de police.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE BROSSARD AUTORISANT UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE AINSI QU'UNE ÉTUDE DE CAPACITÉ GÉOTHERMIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE POSTE DE POLICE AU 6840, BOULEVARD MILAN (SD-2024-1313)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec la Ville de Brossard autorisant une étude géotechnique et environnementale ainsi qu'une étude de capacité géothermique dans le cadre du projet de poste de police au 6840, boulevard Milan, pour une période prenant fin au plus tard le 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.14**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC VISION INTER-CULTURES, FIDUCIAIRE POUR LE COMITÉ LONGUEUIL VILLES SANS RACISME ET DISCRIMINATION, POUR LA RÉALISATION DU PROJET POUR UN QUARTIER INCLUSIF SANS DISCRIMINATION, TRAVAILLONS ENSEMBLE! (SD-2024-1252)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide avec Vision Inter-Cultures, fiduciaire pour le Comité Longueuil Villes sans Racisme et Discrimination, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Pour un quartier inclusif sans discrimination, travaillons ensemble!*, pour une période prenant fin le 15 novembre 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.15**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE-SUD INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET EXPOSITION ITINÉRANTE MONTÉRÉGIE, JE ME SOUVIENS : DÉCOUVREZ L'HISTOIRE DES PERSONNES IMMIGRANTES DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (SD-2024-1344)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide avec la Maison internationale de la Rive-Sud inc., par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Exposition itinérante Montérégie, je me souviens : Découvrez l'histoire des personnes immigrantes de la Rive-Sud de Montréal*, pour une période prenant fin le 31 mai 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.16**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC L'ACCORDERIE DE LONGUEUIL, POUR LA RÉALISATION DU PROJET REPAIR 2.0 (SD-2024-1858)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec l'Accorderie de Longueuil, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet Repair 2.0, pour une période prenant fin le 30 septembre 2024;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.17**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-1684)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'avenant n° 1 modifiant l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie pour les années 2022 à 2025 avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Table de concertation régionale de la Montérégie, lequel a pour objet d'ajouter une année supplémentaire à la durée de cette entente, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

2° d'autoriser la participation financière de la Ville en y affectant un montant de 5 000 \$ pour l'année financière 2025-2026;

3° de maintenir la Table de concertation régionale de la Montérégie à titre de mandataire de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.18**ENGAGEMENT DE LA VILLE À PARTICIPER AU FINANCEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE AVEC L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE ET L'UNIVERSITÉ MCGILL POUR LES ANNÉES 2025-2029 (SD-2024-1572)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de confirmer l'engagement de la Ville à participer au financement d'un projet de recherche avec l'École de technologie supérieure et l'Université McGill pour les années 2025-2029, ce projet de collaboration visant à produire des résultats scientifiques permettant d'améliorer le traitement des eaux usées ainsi que la gestion des boues, auquel cas un sommaire décisionnel et un projet d'entente seront soumis pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.19**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ET DES BRIGADIERs SCOLAIRES AVEC LES SYNDICATS REGROUPÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (SREM) DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 306 (SD-2024-1867)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention collective des employés cols blancs et des brigadiers scolaires avec les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 306, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.20**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS ET POLICIÈRES AVEC LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LONGUEUIL INC. (SD-2024-1879)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention collective des policiers et policières avec la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc., pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.21**NOMINATION TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR DU GÉNIE (SD-2024-1999)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de nommer temporairement Normand Williams au poste de directeur du génie, pour la période du 1^{er} juillet 2024

au 31 décembre 2024, selon les conditions énoncées au contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.22

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-095 POUR L'ABONNEMENT À LA PLATEFORME SERVICENOW (SD-2024-1725)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-095 pour l'abonnement à la plateforme ServiceNow, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, ITI inc., pour un montant de 2 844 846,30 \$, taxes comprises, selon les conditions de son offre de services datée du 14 juin 2024 et les modalités du regroupement d'achat offert par le ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN);

2° d'autoriser le paiement des frais de courtage pour l'acquisition des abonnements au MCN pour un montant de 56 896,93 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.23

MODIFICATION AU CONTRAT APP-18-023 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2024-1833)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-18-023 pour l'exécution de travaux pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, adjugé à AquaCERS société de gestion du CERS inc., afin de reprendre les activités de gestion des opérations (phase 1) et activités d'opérations (phase 2) du Centre d'épuration Rive-Sud, selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.24**AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ÉTUDES ET INSPECTIONS D'UNE PARTIE DU LOT 5 882 477 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS (SD-2024-1488)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser Investissement BPP inc., ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et inspections d'une partie du lot 5 882 477 du cadastre du Québec;

2° d'autoriser la communication de renseignements confidentiels concernant le lot 5 882 477 du cadastre du Québec à Investissement BPP inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.25**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'EXCLUSIVITÉ AVEC INVESTISSEMENT BPP INC. CONCERNANT LA MISE EN VALEUR D'UNE PARTIE DU LOT 5 882 477 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ AU 6500, RUE EUGÈNE-HÉROUX (SD-2024-1335)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, de prendre l'orientation d'approuver l'entente d'exclusivité avec Investissement BPP inc. concernant la mise en valeur d'une partie du lot 5 882 477 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 6 264 m², situé au 6500, rue Eugène-Héroux, et en vertu de laquelle, notamment, la Ville s'engage, pour une période d'un an, à ne pas vendre, échanger et/ou négocier la vente ou l'échange des droits de propriétés portant sur ce lot.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240702-12.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC PASSEPORT LOISIRS, POUR LA RÉALISATION DU PROJET RENCONTRES ET PARTAGES INTERCULTURELS (SD-2024-1864)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec Passeport Loisirs, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 2 140 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Rencontres et partages interculturels*, pour une période prenant fin au plus tard le 3 avril 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.27**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-411 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIFS DE DIVERSES CASERNES ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1871)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-411 ordonnant des travaux de maintien d'actifs de diverses casernes et décrétant, à cette fin et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.28**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-415 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AUSCULTATION ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES MAÎTRESSES D'AQUEDUC ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1371)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-415 ordonnant des travaux d'auscultation et de diagnostic des conduites maîtresses d'aqueduc et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.29

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-417 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-259 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS ET SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DANS SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-1354)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-417 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens et services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.30

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-419 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2024-1939)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-419 modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240702-12.31**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-048 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LAMELLES ET DES SUPPORTS DES DÉCANTEURS DE L'USINE D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2024-1716)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-048 pour les travaux de remplacement des lamelles et des supports des décanteurs de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Mécano inc., pour un montant de 3 120 767,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-240702-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Carl Lévesque quitte son siège.

Carl Lévesque reprend son siège.

CO-240702-13.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers